

TERMINAL METHANIER : Les raisons du rejet

Projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer (Gironde) : la convention de réservation de terrains de la société 4Gas ne sera pas prolongée. Cette décision s'explique par des raisons environnementales et énergétiques.

Ce projet industriel classé SEVESO II était prévu par la société 4Gas à l'embouchure de la Gironde. Ayant suscité de très fortes oppositions en Gironde et en Charente-Maritime depuis le débat public de l'automne 2007, ce projet a cependant été poursuivi par la société. Celle-ci a présenté des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, qui ont été déclarées irrecevables en l'état par le Préfet de la Gironde le 3 décembre 2008.

Le Commissaire du Gouvernement vient d'annoncer aux instances du Grand Port Maritime de Bordeaux, le 23 juillet 2009, que la convention de réservation de la société 4Gas ne serait pas renouvelée au-delà de son échéance du 4 août 2009.

Ce rejet s'explique pour des raisons environnementales : l'estuaire de la Gironde constitue un patrimoine naturel d'une richesse biologique exceptionnelle ; il abrite notamment la dernière population européenne d'esturgeon, menacée de disparition au niveau mondial.

Ce caractère exceptionnel est attesté à l'échelle nationale comme européenne par son inscription comme site Natura 2000 englobant de nombreuses Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Le Gouvernement porte une ambition environnementale très forte pour cet estuaire, dernier estuaire naturel d'Europe. Il l'a clairement montré en décidant d'étudier la création d'un Parc Naturel Marin sur l'estuaire et les Pertuis charentais, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Cette implantation, dans une zone fragile, est d'autant moins acceptable qu'elle **n'est pas indispensable à notre politique énergétique**. Les terminaux méthaniers existant ou à venir sont nombreux, et les projets font l'objet d'un intérêt marqué, partout où ils se situent dans des zones acceptables du point de vue environnemental.

Le Département de la Charente-Maritime est directement concerné, et opposé, à ce projet. Avec son action commune au Département de la Gironde, au travers du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST), la Charente-Maritime, deuxième département touristique de France, n'accepte pas les menaces lourdes d'une telle réalisation sur l'économie du tourisme, comme sur l'activité conchylicole, élément majeur de ses territoires au niveau économique, social et patrimonial.